

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1304

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 13

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Au 4°, après la référence : « 706-25-8 », sont insérés les mots : « du présent code ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.